



Avertissement agricole : Traitement d'hiver des arbres fruitiers et vigne

A l'attention des animateurs des radios locales des 48 Wilayas pour diffusion

Un avertissement agricole a été émis par l'Institut National de la Protection des Végétaux le 03/01/2018, relatif au traitement d'hiver des arbres fruitiers et de la vigne.

A ce titre, toutes les espèces des arbres fruitiers et vigne, sont en ce moment, au stade de dormance, période appropriée pour la réalisation du traitement d'hiver. A cet effet, nous invitons les arboriculteurs à se préparer pour la réalisation de ce traitement participant à réduire les formes hivernantes de nombreux bio-agresseurs qui se réfugient sous l'écorce ou dans les fruits restés sur les branches (cochenilles, psylle, pucerons, tavelure, mildiou, cloque etc.....).

Néanmoins, avant de procéder à l'application chimique, certaines opérations doivent être appliquées en guise de préparation à ce traitement en l'occurrence :

- Elimination par la taille et incinération des rameaux présentant toutes formes d'attaques de maladies ou d'insectes (chancre, pustules, rameaux blanchis, fruits momifiés et les feuilles mortes),
- Désinfection des plaies de taille (mastic cicatrisant), ainsi que les outils utilisés (sécateurs....) pour éviter la propagation des maladies.

❖ Traitement chimique

La pulvérisation doit être opérée en plein repos végétatif et de préférence 15 jours avant le débourrement, elle doit être abondante afin d'atteindre toutes les parties de l'arbre, avec un produit homologué ou un mélange de produits composé d'un insecticide, un fongicide cuprique et une huile minérale.

❖ Conseils utiles

- Bien lire les notices des produits à appliquer avant toute utilisation,
- Traiter en temps calme, sans gel, sans pluie ni de vent fort.